

N°112

Janvier-Février 2021

Caen Handi info



Caen Handi Info**Revue de presse non exhaustive
sur l'actualité du handicap**

réalisée par la Mission ville handicap
du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

SOMMAIRE

p.3
SANTÉ

p.3
ENFANCE ET SCOLARITÉ

p.4
VIE PROFESSIONNELLE

p.5
ALLOCATIONS

p.6
DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

p.6
VIE SOCIALE

p.8
ASSOCIATIONS



SANTE

SantéBD propose une nouvelle ressource gratuite, en langage facile à lire et à comprendre (FALC) concernant le vaccin contre la COVID-19.

https://santebd.org/wp-content/themes/SanteBD_v3_0/files/coronavirus/covid_19-poster.pdf

La réforme visant à assurer un reste à charge zéro pour les dépenses dentaires, optiques et d'audiologie pour les Français bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la complémentaire santé solidaire **est applicable depuis le 1er janvier 2021**. Après une montée en charge progressive, le dispositif 100% Santé propose des soins et un choix d'équipements en audiologie, optique et dentaire, pris en charge à 100%.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/100pourcent-sante>

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/depliant_100_sante_bd-3.pdf

Afin de réfléchir sur la version sous l'angle du handicap d'un jeu de cartes dont l'objectif est de promouvoir la santé sexuelle, "SeduQ inclusion", **le Dôme et les éditions Desclic** organisent une après-midi d'échanges intitulée « **Santé sexuelle : sous la couette des handicaps** » **le mercredi 14 avril 2021, de 14h à 19h au Dôme**, 3 esplanade Stéphane Hessel à Caen, avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS) Normandie.

- **14h à 15h30** : rencontre participative en présence de François Crochon, fondateur du Centre de ressources "Handicap et sexualité" (CERHES), Magali Doron, conseillère conjugale et familiale (Planning familial du Calvados), Charlotte Puisseux, psychologue clinicienne et docteure en philosophie spécialisée sur les questions liées au handicap, Laetitia Rebord, pair-aidante en santé sexuelle, Fabrice Zurita, directeur du pôle "Hébergement et accompagnement à domicile" (APF France Handicap), et Nancy Couvert, directrice générale APEI de Dieppe.

- **15h30 à 19h** : Ateliers créatifs.

Nombre de places limité en présentiel, [inscription en ligne obligatoire](#).

http://ledome.info/index.php?page=fiche_agenda&id_manifestation=2442

Contact : Le Dôme, Pauline Ducoulombier, Cheffe de projet : Tél : 02 31 06 60 51 ou 06 86 85 62 81.

Email : pducoulombier@ledome.info

ENFANCE ET SCOLARITE

► Handicap : un site de solutions pour les familles

Ouest-France, 11 janvier 2021 - Réf: II- Généralités

Mélanie Ciardi, mère d'un enfant de 5 ans en situation de handicap, a créé un site internet Andy Cap'tain qui propose chaque semaine des podcasts de particuliers ou de professionnels concernés par la problématique du handicap

Elle souhaite le transformer prochainement en véritable centre de ressources pour les familles et aidants.

www.andycaptain.fr

VIE PROFESSIONNELLE

► Majoration de la prise en charge des Apprentis

(ASH, 18/12/2020, p 16) - Arrêté du 7 décembre 2020. Journal officiel du 12 décembre 2020 - Réf: III- 1.2

Un récent arrêté fixe un référentiel permettant la majoration des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis en situation de handicap. Les niveaux de prise en charge versés aux centres de formation d'apprentis (CFA) par les opérateurs de compétences seront majorés, dans la limite de 4 000 euros, suivant ce référentiel, pour tenir compte des besoins d'adaptation du parcours d'apprentissage et de besoins de compensation liés à la situation de handicap de l'apprenti.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=W39NfvBthluNFajK9hjbBqAan03mhLJC5z3cVMEAsc=>

► La réinsertion par la responsabilisation

(ASH, 18/12/2020, p 24-27) - Réf: III- 2.1.0

Le Clubhouse Lyon est une association qui aide des personnes atteintes de troubles psychiques sévères à retrouver une image positive d'elles-mêmes et à se réinsérer dans le monde du travail. Ce soutien se base sur la pair-aidance, l'entraide et la cogestion.

Les personnes concernées partagent leurs savoir-faire, acquisitions et découvertes pour mieux affronter leur maladie et s'entraider.

Le nombre des encadrants (avec un profil de chargés d'insertion) est volontairement réduit : environ un professionnel pour 25 membres. Ils accompagnent les personnes dans leur recherche de logement, d'information sur leurs droits, proposent des journées d'immersion en entreprise, ainsi que des périodes de stage.

Fin 2020, 32 % des membres du Clubhouse de Lyon sont en activité, soit en emploi, soit en bénévolat. Ces bons résultats s'accompagnent d'une amélioration de la qualité de vie, avec une baisse pour la majorité d'entre eux des symptômes anxieux, du nombre d'hospitalisations et du taux de rechute.

L'aide à l'embauche de travailleurs handicapés est prolongée jusqu'au 30 juin

Un décret du 23 février 2021 prolonge jusqu'au 30 juin 2021 l'aide à l'embauche de travailleurs handicapés.

L'aide peut être versée aux employeurs qui signent, avant le 30 juin, un contrat à durée indéterminée (CDI), ou un contrat à durée déterminée (CDD) d'au moins trois mois, avec une personne bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), pour une rémunération inférieure ou égale à deux fois le montant horaire du Smic (soit maximum 3 109,16 € bruts par mois en 2021).

Son montant peut aller jusqu'à 4 000 €, à raison de 1 000 € par trimestre, au prorata des absences du salarié.

Pour en bénéficier, l'employeur doit déposer une demande sur un site Internet dédié, dans les six mois suivant la conclusion du contrat.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=HyXDd9WH2tJscNRR9uJ3tvJ8xhDOEE2jCGK4ZGJwFps=>

► Handyjob ambitionne de créer 40 emplois

Ouest-France, 1 janvier 2021 - Réf: III- 2.2.1.1

Handyjob est une entreprise adaptée installée dans le quartier Koenig à Bretteville sur Odon. Elle emploie 82 salariés dans plusieurs activités : entretien et création d'espaces verts, nettoyage de bureaux et de locaux, marquage au sol, création de sites web ou d'hologrammes, recyclage de box internet, téléphones portables, tablettes et câbles.

L'activité de recyclage prend de l'ampleur depuis novembre dernier avec le recrutement de 10 salariés et l'installation de nouveaux locaux sur une surface de 850 m². 40 autres emplois devraient être également créés en septembre 2021.

ALLOCATIONS

► Crise sanitaire. Prolongation de certaines mesures sociales

(ASH, 18/12/2020, p 16) - Ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020, Journal officiel du 10 décembre 2020
- Réf: IV- Généralités

Dans une ordonnance publiée au Journal officiel le 10 décembre, le gouvernement prolonge ou rétablit une partie des dispositions sociales mises en œuvre pour faire face à l'épidémie de Covid-19 lors du confinement de mars dernier.

Une part de cette ordonnance du 9 décembre concerne la prolongation des droits sociaux, pour assurer la continuité de l'accompagnement et de la protection des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de pauvreté face à l'épidémie.

Les droits et prestations décidés par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) qui n'ont pas pu être renouvelés à leur échéance sont prolongés jusqu'à l'intervention de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou du président du conseil départemental, et au maximum pour une durée de six mois.

Les droits à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH) sont prolongés pendant trois mois au-delà de la limite d'âge, pour les personnes qui ont fait une demande d'AAH qui n'aurait pas pu être examinée avant cette échéance en raison de la crise sanitaire.

L'article 5 de l'ordonnance prolonge jusqu'à fin juin 2021 les modalités simplifiées d'organisation des CDAPH, fixées par l'ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020, qui permettent à la CDAPH de rendre ses décisions en formation restreinte et de délibérer en visioconférence.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=raRIE9gofcET7O-TJmpU4NAInDTst841zVU4RPAKK5o=>

► La PCH élargie aux actes liés à la parentalité et à la préparation des repas

(ASH, 8/01/2020, p 17) - Décret n° 2020-1826 du 31 décembre 2020, Journal officiel du 1 janvier 2021 - Réf: IV-7

Un récent décret ouvre le bénéfice de la prestation de compensation du handicap (PCH) aux besoins liés à l'exercice de la parentalité des personnes handicapées, en reconnaissant le besoin d'aide humaine, ainsi que le besoin des aides techniques.

Le besoin de l'aide humaine est reconnu individuellement et forfaitairement au parent bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap, à hauteur de 30 heures par mois lorsque l'enfant a moins de 3 ans et de 15 heures par mois lorsque l'enfant a entre 3 et 7 ans.

L'aide est majorée de 50 % lorsque le bénéficiaire est en situation de monoparentalité.

S'agissant de l'aide technique, un montant forfaitaire est attribué au parent bénéficiaire de la PCH, à la naissance de son enfant, aux troisième et sixième anniversaires de celui-ci.

Le décret prévoit la présentation d'un bilan de ces mesures à l'issue d'une période de 12 mois devant le conseil national consultatif des personnes handicapées. Il ouvre également le bénéfice de la PCH aux besoins liés à la préparation des repas et à la vaisselle.

Un arrêté du 17 décembre 2020 fixe les montants des aides liées à l'exercice de la parentalité. Le besoin d'aide humaine est forfaitairement reconnu à hauteur de 900 € par mois pour le parent d'un enfant de moins de 3 ans et à hauteur de 450 € par mois lorsque l'enfant a entre 3 et 7 ans. Le besoin au titre des aides techniques est également reconnu spécifique et forfaitairement, pour un montant de 1 400 € à la naissance de l'enfant, 1 200 € à son troisième anniversaire puis 1 000 € à son sixième anniversaire.

[Décret du 31 décembre 2020](#)

[Arrêté du 17 décembre 2020](#)

Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées:

<https://caen.fr/sites/default/files/2021-03/LES%20PRESTATIONS%20AUX%20PERSONNES%20HANDICAPEES.pdf>

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

► Loi de financement de la sécurité sociale. Les principales mesures pour 2021

(ASH, 25/12/2020, p 18) - Réf: V- 1.3.1.1

Plusieurs articles de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 concernent le secteur du handicap.

La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie avait déjà transformé la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en caisse de sécurité sociale. La LFSS pour 2021 continue ce travail.

Les missions et l'architecture budgétaire de la CNSA sont rapprochées du cadre juridique des autres caisses de sécurité sociale. La CNSA dispose ainsi de ressources propres. Elle se voit également confier la gestion de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Le législateur souhaite ainsi améliorer son articulation avec la prestation de compensation de handicap (PCH) enfant.

Une aide de 200 millions d'euros par an est versée par la CNSA aux départements en vue de soutenir les services d'accompagnement et d'aide à domicile (Saad). L'objectif est de favoriser l'attractivité, la dignité et l'amélioration des salaires des métiers de l'aide à domicile. Un décret devra préciser les paramètres du dispositif qui entrera en vigueur le 1er avril 2021.

Un article de la LFSS permet désormais aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de bénéficier du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS) en vue de financer des dépenses visant à moderniser, adapter ou restructurer leurs systèmes d'information de l'offre de soins ou de l'offre médico-sociale.

Enfin, l'article 34 de la LFSS pour 2021 crée une allocation de vie partagée pour développer l'habitat inclusif pour les personnes handicapées.

L'allocation sera octroyée à tout habitant d'un habitat inclusif dont la personne morale animatrice a passé une convention avec le département, à partir de 2022. L'Etat avance une enveloppe de 20 millions d'euros pour financer, en 2021, 500 projets de 5 à 10 logements sur l'ensemble du territoire.

VIE SOCIALE

MAINTIEN A DOMICILE

Aides techniques : expérimentation d'équipes locales d'accompagnement

Un récent arrêté annonce l'expérimentation, **à partir de juillet 2021 et pour une durée de deux ans, d'équipes locales d'accompagnement aux aides techniques (EqLAAT)** afin de permettre le suivi des personnes handicapées et/ou âgées par des professionnels sans intérêt commercial.

L'arrêté en définit le cahier des charges : les équipes, composées au minimum d'ergothérapeutes et de travailleurs sociaux, interviendront de l'évaluation des besoins jusqu'au suivi et à la maintenance du matériel, le document détaillant chacune des sept étapes.

Le cahier des charges insiste sur la nécessité d'associer tout au long de l'accompagnement les personnes concernées, leurs proches aidants, ainsi que les professionnels pouvant être amenés à manier les matériels (ex : aides à domicile). Un échange d'informations devra également être assuré avec les acteurs locaux impliqués dans les soins ou l'accompagnement médico-social dont la personne bénéficie.

L'intervention des équipes sera financée de façon forfaitaire. Deux forfaits sont prévus : l'un pour les situations courantes, qui nécessitent dix heures d'accompagnement, l'autre pour les situations complexes, soit quinze heures d'interventions.

Parallèlement, un appel à projets, dont les modalités sont jointes à l'arrêté, est ouvert jusqu'au 30 avril 2021. Une dizaine d'équipes seront sélectionnées.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=HyXDd9WH2tJscNRR9uJ3tkUGTnVzPJi9h76PyrQWBXY=>

LOGEMENT

► Handicap : vers des logements plus accessibles

Ouest-France, 9/02/2021 - Réf: VI-1.1.4

Le bailleur social Inolya et APF France handicap ont signé une convention début février afin de s'engager dans un travail en réseau pour une meilleure accessibilité des logements aux personnes en situation de handicap. Des réunions trimestrielles sont prévues à cet effet.

Cette convention vise trois principaux objectifs : faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à la location de logements, optimiser les constructions neuves et favoriser la mise en accessibilité des bâtiments et logements déjà existants.

LOISIRS ET CULTURE

► Saint-Aubin-sur-Mer. Un plan adapté aux malvoyants à l'office de tourisme

Ouest-France, 28 janvier 2021 - Réf: VI- 3.3.7

L'office de tourisme intercommunal Terres de Nacre, engagé depuis 2016 dans la marque Tourisme et Handicap, a mis à disposition des touristes malvoyants un plan thermogonflé de Saint-Aubin-Sur Mer, réalisé en collaboration avec l'association Cécitix.

Ce plan en relief et contrasté permet aux visiteurs de se représenter mentalement la commune. Il est disponible dans les 3 bureaux d'information touristique qui dépendent de Terres de Nacre (Langrune sur Mer, Saint-Aubin sur Mer et Luc sur Mer).

Dans le cadre de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, **l'association Autisme Basse-Normandie et la Bibliothèque Alexis de Tocqueville** organisent une exposition et une table-ronde intitulée "L'Art, voix de l'autisme".

► L'exposition "Lilou, mon frère" des photographies de Lucie Hodiesne sera visible **du 2 au 18 avril 2021, à la bibliothèque Alexis de Tocqueville**.

► La table ronde animée par Geneviève Dutilleux, présidente d'Autisme Basse-Normandie, sera retransmise en visioconférence **le samedi 3 avril 2021**, avec comme intervenants :

- Laurent Savard, comédien et écrivain, père d'un enfant autiste sévère. Il a réalisé une pièce de théâtre "Le bal des pompiers" et écrit un livre "Gabin sans limite" ;
- Lucie Hodiesne - Photographe, sœur d'un adulte autiste actuellement au FAM de Verson. Elle a réalisé plusieurs séries sur son frère et également sur tous les adultes du FAM ;
- Claude Ursula Maulavé – Artiste pluridisciplinaire, venant du Congo Brazzaville, elle s'exprime à travers la création plastique, artisanale et musicale.

<https://bibliotheques.caenlamer.fr/default/caen-bibliotheque-alexis-de-tocqueville-autisme.aspx>

CITOYENNETE

Un décret du 9 mars 2021 précise que **les élus intercommunaux** ont dorénavant la possibilité de bénéficier du **remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique** liés à une situation de handicap qu'ils engagent afin de participer aux réunions liées à leur mandat, en cohérence avec le régime applicable aux élus communaux, départementaux régionaux. En outre, il **revalorise le plafond de ces remboursements pour l'ensemble des élus locaux**.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=hGBsuTCoqB7FW3qHgSBdKRoz3-cjyYtGqpHZS1Oyc44=>

► La pair-advocacy : faire entendre la parole de chacun

(ASH, 4/12/2020, p 36-37) - Réf: VI- 3.4.7

L'association Advocacy France a conçu une formation à destination de tous, et en particulier des travailleurs sociaux et médico-sociaux, pour leur permettre d'adopter un nouveau positionnement vis-à-vis des personnes accompagnées en matière de santé mentale basé sur le respect de leur citoyenneté.

Avec le soutien de la région Ile-de-France, un e-learning a été créé pour diffuser cette formation plus largement.

Cette démarche citoyenne permet de faire évoluer les pratiques de soutien et d'accompagnement afin de les mettre en phase avec les concepts d'empowerment et d'inclusion.

www.advocacy.fr

POLITIQUE DU HANDICAP

Depuis le début des années 2000, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) participe à la **construction et la diffusion d'un indicateur synthétique pour saisir le handicap** dans le plus grand nombre possible d'enquêtes quantitatives, en France et en Europe : le « **GALI** » (Global Activity Limitation Indicator, indicateur global de restriction d'activité). Le GALI permet de poser une seule question incluant quatre éléments constitutifs du handicap : sa dimension chronique (« depuis plus de 6 mois »), ses causes médicales (« problème de santé ») et le fait que l'on cherche à mesurer les conséquences sur les activités (« limité dans les activités ») dans un contexte social donné (« que les gens font habituellement »).

[Synthèse utilisation de l'indicateur "GALI" DREES Février 2021](#)

ASSOCIATIONS

► L'association Bouchons 276 arrive dans le département

Ouest-France, 20-21/02/2021 - Réf: VII-7

Après l'Eure, la Seine-Maritime et l'Orne, l'association régionale Bouchons 276 arrive dans le département du Calvados, en partenariat avec Bouchons du Calvados, dont le dépôt est implanté à Hérouville-Saint-Clair. En dix-sept ans, Bouchons 276 a collecté 3 000 tonnes de bouchons et couvercles en plastique, et versé 713 728 € à 771 personnes.

L'association attribue en effet des financements aux personnes handicapées habitant sur les 5 départements normands qui ont besoin d'une aide financière pour une aide technique, l'éducation d'un chien guide ou d'assistance, l'aménagement d'un véhicule ou d'une salle de bains.

Les mairies, institutions, entreprises intéressées peuvent acquérir une box à bouchons pour participer à la collecte:

Contact : www.bouchons276.com

► Blainville sur Orne. Les Fées Papillons sont fières de leurs actions

Ouest-France, 22/02/2021 - Réf: VII-7

L'association les Fées Papillons qui vient en aide aux enfants gravement malades ou handicapés a récemment fait le bilan de ses actions en 2020 : actions envers les structures pédiatriques pour financer du matériel pour l'animation ou la décoration, actions de sensibilisation au don de plasma, de plaquettes et de moelle osseuse, actions de convivialité envers les familles.

Contact : Les Fées Papillons : Email : lesfeespapillons14@gmail.com.

www.fees-papillons.com

A CONSULTER A LA MISSION VILLE HANDICAP

Etre Handicap Information (n°162- Automne 2020)

Dossier : Crise du COVID-19 : sauvons l'emploi

Renseignements HANDICAP

La Mission ville handicap vous offre 3 solutions :

Notre site internet : www.caen.fr, rubrique Handicap
[Le guide Handicap](#), des listes d'associations et de services, des informations sur l'accessibilité, ...

En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux de la Mission ville handicap):

- > Des articles signalés dans la revue de presse ;
- > Des ouvrages ;
- > Des revues :
 - *Etre Handicap Information* (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
 - *Faire Face* (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF).
- > Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

Par téléphone : 02 31 15 38 56 ou 02 31 15 59 75

Permanence :

- Mardi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 10h30 à 12h00

CCAS de CAEN Mission ville handicap

9, rue de l'Engannerie - CAEN
missionvillehandicap@caen.fr

Accès

Tram : arrêt Bernières (lignes T1, T2 et T3)
Bus : arrêts Saint-Jean Église ou Bernières